

Le lundi 13 mars 2023 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 mars 2023, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Reun TRÉGUER, Maire.

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Présents : 8
Votants : 8

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Isabelle LAMOUR, Sylvain KERMARREC et Robert ROUSSEAU, excusés.

Secrétaire de séance : Mikaël LE MÈNE

0.02. 23 ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIÈRE REUNION

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents

1.02.23 COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Mr le Maire présente le Compte Administratif 2022 comme suit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	<i>déficit</i>	<i>excédent</i>	<i>déficit</i>	<i>excédent</i>
Résultat reporté 2021		41 027,66		155 388,73
Réalisations 2022	149 075,49	213 500,15	175 193,82	95 736,25
Résultat 2022		64 424,66	- 79 457,57	
Résultat de clôture		105 452,32		75 931,16

Après que le Maire ait quitté la salle, André KERMARREC, Adjoint Maire, met aux voix le Compte Administratif 2022

Le Conseil Municipal ADOPTE le Compte Administratif 2022 à l'unanimité des membres présents.

2.02.23 COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER

Le compte de gestion du Trésorier est présenté à l'assemblée délibérante. Le compte de gestion, en tous points identique aux données du compte administratif 2022 présenté ci-dessus, dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier et visé par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents APPROUVE le Compte de Gestion 2022 du Trésorier

3.02.23 CONVENTION D'ÉCHANGE DE DONNÉES GÉOGRAPHIQUES ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention d'échange de données géographiques et de services associés avec la Communauté de Communes du Pays d'Iroise.

Les collectivités du Pays de Brest sont engagées dans une démarche d'harmonisation et de diffusion des données géographiques à l'échelle de ce territoire.

Cette démarche s'appuie sur un dispositif impliquant chaque niveau territorial :

- La Commune qui produit des informations relevant de ses domaines de compétences.
- La Communauté qui produit des informations relevant de ses domaines de compétences et qui assure l'entretien du Système d'Information Géographique (SIG) communautaire.
- Le Pôle métropolitain du Pays de Brest qui dispose d'une Infrastructure de Données Géographiques ci-après dénommée « GéoPaysdeBrest », et qui assure la cohérence du dispositif.

Afin de formaliser l'implication de chaque niveau territorial, deux types de conventions d'échange de données géographiques et de services associés ont été établis en 2014 :

- Entre le Pôle métropolitain et les Communautés d'une part.
- Entre les Communautés et leurs Communes d'autre part.

Cette démarche a permis la mise en cohérence de données telles que le plan cadastral, les voies, les adresses, le plan de ville, les réseaux d'eau ou les documents d'urbanisme à l'échelle des 103 communes du Pays de Brest. Ces données sont aujourd'hui consultables sur GéoPaysdeBrest et, pour une grande partie, accessibles au grand public, contribuant ainsi à la démarche d'ouverture des données des collectivités du territoire.

C'est grâce à cet effort de mise en cohérence que le Pôle métropolitain est dorénavant en capacité de proposer, par exemple, l'accès aux règles d'urbanisme pour les Communes et les administrés, ou d'actualiser la Base Adresse Nationale. Ce dispositif permet de répondre aux obligations réglementaires et de faciliter la réutilisation des données par les opérateurs GPS notamment.

Les conventions de 2014 arrivent aujourd'hui à échéance. Afin de pérenniser le dispositif, deux nouveaux modèles sont proposés, prenant en compte l'évolution des compétences des Communautés et Communes, et les nouveaux services proposés par GéoPaysdeBrest :

- Une convention d'échange de données géographiques et de services associés entre le Pôle métropolitain et les Communautés d'une part.
- Une convention d'échange de données géographiques et de services associés entre les Communautés et leurs Communes d'autre part.

Cette dernière convention, annexée à la présente délibération, décrit le cadre réglementaire dans lequel elle s'inscrit, les informations que s'engage à remonter la Commune, les services proposés par GéoPaysdeBrest, et la gouvernance du dispositif.

Elle serait conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction par périodes d'un an, pour une durée maximale de six ans. Elle ne fait l'objet d'aucune contrepartie financière spécifique.

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE le modèle de convention d'échange de données géographiques et de services associés entre la Commune et la Communauté de communes du Pays d'Iroise,**
- **AUTORISE le Maire à signer avec la Communauté de Communes la convention d'échange de données géographiques et de services associés.**

4.02.23 NOUVEAU LOTISSEMENT DU BOURG

Le dossier est à l'étude au service urbanisme de la CCPI. Sur le terrain, le bornage a été réalisé. D'autre part, quelques élus se sont déplacés à Landéda pour voir 2 systèmes de phyto-épuration, système proposé par le lotisseur pour un assainissement semi-collectif. Ce système pourrait convenir à ce nouveau lotissement si l'avis du SPANC est positif.

Le conseil souligne également 2 points à améliorer : la circulation dans le lotissement notamment l'entrée et la sortie, ainsi que le nombre de place pour se garer.

5.02.23 CHANTIER D'INSERTION PORTÉ PAR LE RAIL

Lors du conseil municipal du 28 novembre dernier, il a été décidé d'adhérer à la mise en place du chantier d'insertion pour l'entretien des milieux naturels. Suite à une rencontre avec Yoann SALAUN, encadrant technique du chantier, le conseil décide

de finaliser le chemin de randonnée dans la prairie du bas du bourg dans le cadre de ce chantier.

6.02.23 RÉNOVATION DE TI BRAS

Suite à la visite des locaux par la commission des travaux, ainsi que par un technicien du service ingénierie de la CCPI, le conseil décide de réaliser au préalable les diagnostics amiante et parasitaire. Des devis seront demandés

7.02.23 ANIMATION JEUNESSE

Programme d'animations proposé par Léo Lagrange Ouest 3 pour 2023 :

- vendredi 21/04 de 10h à 14h : Salle Polyvalente atelier cuisine
- vendredi 23/06 18h à 22h : Salle Polyvalente soirée pizza et jeux
- mercredi 30/08 14h à 18h : Sortie sac à dos en famille (randonnée)
- samedi 7/10 14h à 17h : création épouvantails à Ti Bras
- samedi 4/11 : Ti Bras atelier création boules de Noël

8.02.23 DÉLAISSÉ COMMUNAL

Suite à la demande d'un riverain pour la cession d'un délaissé communal à Poulhoun, le conseil donne mandat à monsieur le Maire afin de rencontrer les différentes personnes concernées.

QUESTIONS DIVERSES

Vendredi 17 mars : visite du CCAS aux personnes âgées résidant à la maison de retraite de Ploudalmézeau

Samedi 18 mars : broyage de branches en bas du bourg au service de la population de la commune

Mardi 11 avril : prochain conseil municipal, vote du budget 2023

Samedi 22 avril : Nettoyage de printemps

TRÉGUER	André KERMARREC	Myriam GUÉNEUGUÈS	Mikaël LE MÈNE
Sylvain KERMARREC	Delphine GUIDAL	BELLEGUIC Yohan	Jean-Michel L'HOSTIS
Robert ROUSSEAU	Fabienne MORVAN	Isabelle LAMOUR	

